



Compte-Rendu Sommaire du Conseil Municipal du 16 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **16 février**,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **11 février 2021**

| | |
|---|------|
| Effectif légal du Conseil Municipal | : 19 |
| Membres en exercice | : 19 |
| Membres présents | : 19 |
| Membres ayant pris part aux délibérations | : 19 |

Étaient présents : Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER, Claudie MAUPETIT, Denis DUJARDIN, Myriam MESLEM, Isabelle THOUZEAU, Romain GADÉ, Christine VERONNEAU, Jacques BOSSARD, Léone BRODU, Bernadette BOUNAUDET, Alexandre CARPENTIER, Anne-Marie ÉVEILLÉ, François SARTORI, Delphine POUPIN, Dominique DERLAND, Maryvonne GUILBAUD, Sébastien GUINET et Jacqueline POILVÉ

20 heures 05

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. **Anne-Marie ÉVEILLÉ** est désignée pour remplir cette fonction.

Le Conseil Municipal a :

APROUVÉ l'opération d'aménagement de la RD 14

ARRETÉ les modalités de financement de l'opération

SOLLICITÉ l'attribution de la DSIL auprès de l'Etat

AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

VALIDÉ la résiliation du bail commercial au profit de Locaposte à compter du 30 juin 2021

AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DÉCIDÉ de lancer une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés pour réaliser une étude de révision du zonage d'assainissement afin de le mettre en cohérence avec le PLUi et sur la faisabilité de la mise en œuvre d'un système d'assainissement collectif sur tout ou partie

AUTORISÉ Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de tous les organismes susceptibles de financer cette étude et notamment auprès du Conseil Départemental de la Vendée

DONNÉ habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, agissant pour le compte de la Commune de Sainte Gemme la Plaine, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.

AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

VALIDÉ la Convention d'objectifs Bibliothèque entre la Commune de Sainte Gemme la Plaine et le Conseil Départemental de la Vendée

AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer ladite convention.

APPROUVÉ le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 du Budget Principal

DÉCIDÉ d'affecter la somme de 241 784.67 € en recettes de fonctionnement qui sera portée sur la ligne budgétaire 002 (Recette de fonctionnement reporté) et la somme de 266 607.16 € en recettes d'investissement qui sera portée sur la ligne budgétaire 001 (Recette d'investissement reporté).

APPROUVÉ le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 du Budget Assainissement

DÉCIDÉ d'affecter la somme de 24 093.94 € en recettes de fonctionnement qui sera portée sur la ligne budgétaire 002 (Excédent de fonctionnement reporté).

APPROUVÉ le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 du Budget Caisse des Ecoles

DÉCIDÉ d'affecter la somme de 3 080.98 € en recettes de fonctionnement qui sera portée sur la ligne budgétaire 002 (Excédent de fonctionnement reporté).

APPROUVÉ le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 du Budget Immeuble Commercial

DÉCIDÉ d'affecter la somme de 10 117.63 € au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) et la somme de 48 438.95 € en dépenses d'investissement qui sera portée sur la ligne budgétaire 001 (Déficit d'investissement reporté).

APPROUVÉ le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 du Budget Lotissement Le Chail

APPROUVÉ le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 du Budget Lotissement Les Terrières

DÉCIDÉ d'affecter la somme de 11 483.23 € en dépenses d'investissement qui sera portée sur la ligne budgétaire 001 (Déficit d'investissement reporté) et la somme de 0.23 € en dépenses de fonctionnement qui sera portée sur la ligne budgétaire 002 (Déficit de fonctionnement reporté).